

## **UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE) POUR LES EXPLOITATIONS PORCINES**

*RAYMOND LEBLANC, AGENT EN  
AGROENVIRONNEMENT  
FPPQ*

*Différents secteurs d'activité ont démontré que l'utilisation d'un système de gestion environnementale (SGE) est un outil efficace pour améliorer la performance environnementale. Considérant que les défis environnementaux sont importants en production porcine, le SGE s'avère un outil à promouvoir dans le cadre du développement durable de la production porcine.*

En décembre 1999, le Conseil canadien du porc (CCP) a reçu des fonds d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour développer un système de gestion environnementale (SGE). Pour ce faire, le CCP a mandaté l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour diriger l'élaboration d'une norme relative au système de gestion environnementale pour les exploitations porcines.

### **C'EST QUOI UN SGE?**

Un système de gestion environnementale (SGE) est une composante du système global d'une exploitation porcine. Un SGE est un outil qui permet d'appliquer des principes de gestion généraux aux enjeux environnementaux associés aux activités, aux produits et aux services d'une exploitation porcine.

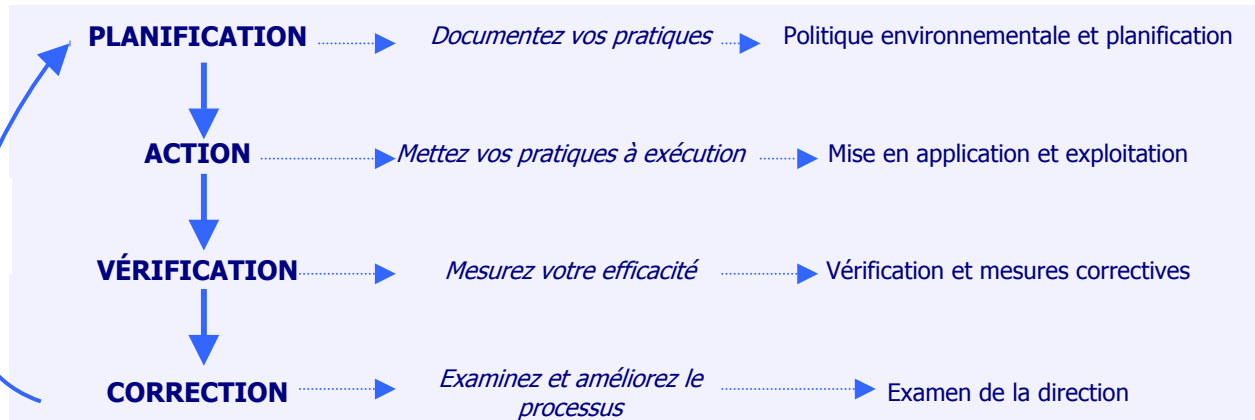
Les principaux bénéfices que les exploitations porcines peuvent tirer de l'implantation d'un SGE sont:

- démontrer leur conformité aux normes environnementales;
- améliorer la gestion et la performance environnementale globale;
- améliorer les relations avec le voisinage, les organismes de réglementation, les clients et les parties intéressées; et

- conserver ou améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité.

Un SGE comporte quatre étapes et une boucle de rétroaction (figure 1). Pour chacune des étapes, la norme établit des exigences auxquelles les exploitations porcines doivent répondre pour se conformer à la norme.

**FIGURE 1**  
**PARAMÈTRES D'UN SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (SGE)**



### LE PROCESSUS D'ACCREDITATION DU SGE

Mentionnons que la norme SGE est basée sur une adhésion volontaire. Les exploitations porcines qui décident de l'appliquer doivent en respecter toutes les exigences pour y être conformes. Elles peuvent aussi être accréditées par un organisme d'enregistrement indépendant, reconnu par le Conseil canadien des normes. Dans ce cas, l'exploitation porcine fait l'objet d'une première vérification d'accréditation, de vérifications annuelles de surveillance et de vérifications intégrales tous les trois ans.

### L'ÉLABORATION DE LA NORME SGE AU CANADA

La CSA, une association accréditée par le Conseil canadien des normes, est un organisme tiers qui offre une structure et un forum de discussion pour élaborer une norme. Au départ, la CSA a créé un comité technique multipartite pour rédiger la norme SGE pour les exploitations porcines par voie de consensus. Le comité technique était composé d'une trentaine de membres issus de quatre groupes d'intérêts: les gouvernements nationaux et provinciaux, les groupes de recherche et de services conseils, les regroupements de citoyens et d'organisations non gouvernementales, et des organisations de producteurs.

Le comité technique avait pour mandat de rédiger deux documents:

- *Système de gestion environnementale (SGE) pour les exploitations porcines: exigences*
- *Système de gestion environnementale (SGE) pour les exploitations porcines: guide d'application.*

## **UNE CONSULTATION PUBLIQUE**

Le comité technique de la CSA a mis la touche finale en septembre dernier à une version préliminaire des deux documents liés à la norme du SGE. Toutes les normes de la CSA font l'objet d'une consultation publique avant leur rédaction finale et leur publication officielle. Pour le SGE des exploitations porcines, cette consultation s'est tenue du 18 septembre au 18 novembre dernier. Les parties intéressées pouvaient donc soumettre leurs commentaires à la CSA durant la période fixée. La version finale de la norme est prévue pour l'été 2003.

Les parties intéressées peuvent obtenir la norme par Internet en utilisant l'adresse suivante:

[www.csa-intl.org/pdf/infoupdate/drafts/Z771\\_FR.pdf](http://www.csa-intl.org/pdf/infoupdate/drafts/Z771_FR.pdf)

## **UN PROJET PILOTE AU PLAN CANADIEN**

Un projet pilote a démarré auprès de 15 entreprises porcines, dont quatre ont été sélectionnées au Québec. Le projet se déroulera d'octobre 2002 à mars 2003. Le projet pilote vise quatre objectifs:

- vérifier la faisabilité de l'implantation du SGE auprès d'exploitations porcines;
- évaluer les coûts de l'implantation du SGE et la charge de travail supplémentaire;
- vérifier la faisabilité du processus d'audit par une tierce partie (auditeur accrédité); et
- bonifier le manuel du producteur élaboré pour guider les exploitations porcines dans l'implantation du SGE.

Les résultats du projet pilote et de la consultation publique serviront à modifier la norme, s'il y a lieu.

## **LES EXIGENCES DE LA NORME**

Les exigences de la norme comprennent un minimum de six aspects environnementaux. Ces aspects environnementaux peuvent avoir des effets potentiellement néfastes sur les ressources eau, sol et air (tableau 1). Ces aspects et ces impacts environnementaux identifiés permettent de déterminer des objectifs environnementaux.

**TABLEAU 1**  
**ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX MINIMAUX DU SGE**

Aspects environnementaux importants	Possibles effets néfastes sur l'environnement					
	Eaux de surface		Eaux souterraines		Contamination ou dégradation du sol	Pollution de l'air
	Contamination	Épuisement	Contamination	Épuisement		
Manutention et entreposage du lisier	✓		✓		✓	✓
Traitement et élimination, rejet ou vente du lisier	✓		✓		✓	✓
Épandage du lisier ou de l'engrais naturel	✓		✓		✓	✓
Gestion des cadavres	✓		✓		✓	✓
Gestion de la porcherie		✓		✓		✓

Par la suite, des programmes de gestion environnementale sont élaborés pour atteindre les objectifs. Dans un processus d'amélioration continue, l'exploitation porcine pourrait intégrer d'autres aspects environnementaux. Voici un exemple pour comprendre la cohérence des éléments du SGE.

**Aspect:** épandage de lisier

**Effet néfaste:** pollution de l'air causée par les odeurs

**Objectif environnemental:** Minimiser l'émission d'odeurs

**Programme de gestion environnementale:**

Plan de gestion des odeurs et des poussières  
Rampe d'épandage avec pendillards  
Écran boisé

Les exigences de la norme se traduisent concrètement par l'élaboration de plans de gestion, de documents et de procédures:

**Programme de gestion environnementale:**

- Plan de gestion des fertilisants

- Plan de gestion des odeurs et des poussières
- Plan de disposition des animaux morts

**Autres documents et procédures:**

- Plans de communication interne et externe
- Plan de formation pour les employés
- Plans d'urgence
- Plans correctifs et préventifs
- Procédures opérationnelles, procédures d'identification des lois et règlements, autres procédures. 🍌